

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-1042

présenté par

Mme Biémouret, Mme Bourguignon, M. Aylagas, Mme Buis, M. Burroni, Mme Khirouni,
M. Marsac, Mme Martinel, M. Yves Daniel, M. William Dumas, Mme Imbert, M. Juanico,
Mme Marcel, M. Mesquida, M. Terrasse et M. Vignal

ARTICLE 50

I. – À l’alinéa 20, supprimer les mots :

« en Conseil d’État ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à la première phrase de l’alinéa 22, à la fin de la seconde phrase de l’alinéa 23 et à l’alinéa 28.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La relance des politiques d’insertion passe par une modernisation du fonds de mobilisation départementale pour l’insertion (FMDI) et par la création d’un fonds d’appui aux politiques d’insertion auquel seront éligibles les départements qui acceptent de s’engager avec l’État sur des priorités partagées en matière de lutte contre la pauvreté, d’insertion sociale et professionnelle et de développement social.

Afin de s’assurer que les conditions d’éligibilité au fonds d’appui et de conventionnement entre l’État et les Départements puissent faire l’objet d’adaptations régulières au regard de l’évolution rapide des sociaux dans les Départements, il est souhaitable que les décrets qui encadrent ce dispositif soient des décrets simples afin de garantir sa réactivité.